



Créer une société sans revenus

Par **Jplyne**, le **28/05/2021** à **13:11**

Bonjour,

Je suis totalement ignorant des lois et demande une aide pour mon cas :

J'ai deux sites web depuis 15 ans, et j'ai réalisé 50 sites web sous forme de bénévolat, donc pour être clair ces deux sites (l'un de création de site web l'autre de formation) , la formation étant également gratuite.

Ancien chef de service informatique à la retraite, j'avais décidé d'avoir parmi mes activités, ceci.

Personne ne me demande quoi que ce soit, mais si le nom de mon site principal devenait celui d'une société, cela me donnerait accès à des moyens de référencement bien plus puissants.

Excusez moi d'avoir été si long, mais je souhaite savoir précisément si je peux basculer ce site comme étant le site d'une société sans revenus , donc sans rien devoir coté impôts ou autres, sauf je suppose des frais d'inscription, et éventuellement, guidé par vous faire appel à un conseil paillant d'un avocat d'affaire.

Merci d'avance

Jean-Pierre Bruneau.